



## APPEL À CANDIDATURES

### PROGRAMME DE SOUTIEN A L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP PAR LA COOPERATION

L'Odia Normandie vous propose un **programme de soutien à la co-construction d'un projet**. Celui-ci peut comporter un ou plusieurs volets d'action(s) ou création(s) artistique(s), autour de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

La co-construction se déploie entre acteurs.trices agissant dans **le champ du handicap** et celles et ceux qui agissent dans celui du **spectacle vivant**.

Ce programme est permis grâce au soutien qu'il reçoit du **Ministère de la Culture – Direction régionale des affaires culturelles de Normandie** - dans le cadre du « fonds handicap » et de la **Région Normandie** au titre des « Droits culturels ».

- ❖ **1 trinôme : une équipe artistique + une structure culturelle + une structure agissant dans le champ du handicap**
- ❖ **Période de mise en œuvre du projet : calendrier libre, entre décembre 2022 et décembre 2023**
- ❖ **1 bourse de soutien de 8 000 €TTC**
- ❖ **+ 1 bourse optionnelle (plafond de 3 000€TTC) pour rendre accessible une œuvre du répertoire actif (ou presque créée) de l'équipe artistique peut être sollicitée en complément.**

## LE TRINOME

### Artiste / équipe artistique – structure culturelle – structure relevant du champ du handicap

Les 3 partenaires ont des responsabilités clairement définies dans le portage du projet, et leur **engagement dans le projet doit être équitable**.

Ils définissent ensemble un **projet commun** qui tient compte des intérêts et des compétences de chacun.e et qui respecte les modalités et façons de faire de chaque partie prenante avec pour objectif de s'enrichir de ces croisements.

### Les membres du trinôme sont

Un.e artistes, compagnies, ensemble, collectifs ou associations d'artistes relevant du secteur du spectacle vivant professionnel

Une structure culturelle, lieu de diffusion, festival, saison culturelle (collectivité territoriale), avec au moins un.e professionnel.le en son sein

Une structure agissant dans le champ du handicap (associations spécialisées, structures médico-sociales, SAVS, SAMSAH, FAM, IME, ESAT etc.)<sup>1</sup>



Par ailleurs, toutes les entités du trinôme doivent avoir leur siège social en Normandie ou des activités pérennes dans un lieu implanté en Normandie

### Les structures culturelles de spectacle vivant et les équipes artistiques doivent :

- Témoigner d'une activité régulière de programmation/diffusion de spectacles professionnels sur le territoire normand
- Être en lien avec l'Odia Normandie dans le cadre de leurs activités artistiques
- Œuvrer dans les domaines suivants : théâtre, danse, musique (musique classique, contemporaine et musiques improvisées), cirque, arts de la rue et de l'espace public, conte, théâtre de marionnettes et d'objets.
- Être titulaires, ou en instance d'attribution, d'une licence d'entrepreneur de spectacles
- S'acquitter des obligations sociales et fiscales, dans le respect de la convention collective (CCNEAC)

---

<sup>1</sup> Un regard privilégié sera porté aux structures qui auront déjà eu, au moins, une expérience de projet culturel avec des artistes professionnel.le.s.

## LES CRITÈRES DE SÉLECTION

- **Proposer un projet d'action(s) / de création(s) artistique(s)** donnant lieu à une mise en œuvre concrète de la notion d'INCLUSION de personnes en situation de handicap.
- **Placer les parties prenantes du projet dans une posture d'horizontalité.**  
Le projet doit viser à enrichir les personnes en situation de handicap, les artistes, les soignant.es et les acteur.rice.s de la structure culturelle et autres parties prenantes en nourrissant leurs compétences respectives.
- Mettre en œuvre des action(s)/créations artistique(s) qui doit permettre aux artistes de faciliter leurs relations aux personnes en situation de handicap et réciproquement.
- **Affirmer une logique de coopération entre les membres du trinôme** dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble du projet
- **Avoir le souhait commun de bénéficier de temps de partage** avec d'autres porteurs de projet à travers des rencontres organisées par l'Odia Normandie
- Une attention particulière sera portée aux projets pour lesquels le.la professionnel.le. du spectacle vivant aura participé aux différentes actions (formations, rencontres professionnelles, prêt de matériel) du dispositif SensACTion de l'Odia Normandie.

### **Avec quels types de projet(s) pouvons-nous candidater ?**

**Un projet artistique situé visant à nourrir la relation aux habitant.e.s en situation de handicap.**

Adapté aux souhaits et aux capacités de chacun.e, il peut prendre des formes extrêmement diverses :

- Création participative
- Laboratoire en immersion
- Objet artistique existant ou envisagé que vous souhaitez nourrir et/ ou rendre accessible
- Toutes autres formes concrètes non mentionnées ici

Il peut s'agir de la poursuite de projets déjà existant.

### **Attention :**

- Ces projets se développent en dehors de tout objectif thérapeutique et ne relèvent donc pas du champ de l'art-thérapie.
- Ils ne relèvent pas non plus du développement d'animations socio-culturelles

Le comité de sélection s'assurera également que cet appel à candidature respecte (dans la mesure où les candidatures le permettent) :

- Une équité territoriale à l'échelle de la Normandie
- Un équilibre disciplinaire
- Une parité et une diversité culturelle

## L'INTERCONNAISSANCE AU SERVICE DE L'ACTION

Cet appel vise à donner des moyens et des ressources à celles et ceux qui souhaitent s'investir dans une réflexion autour des enjeux de coopération entre spectacle vivant et secteur du handicap.

La mise en œuvre de votre projet artistique, exigeant et adapté à l'environnement des personnes en situation de handicap, est l'occasion de mener une réflexion collective accompagnée par l'Odia Normandie, autour des spécificités de ces coopérations, des enjeux à partager et des cadres concrets de mise en œuvre.

C'est pourquoi, ce programme finance des projets et accompagne les trinômes sélectionnés à travers **4 temps collectifs** qui jalonnent la période couverte par le programme. Ils ont pour objectifs de vous accompagner dans la mise en œuvre de votre projet et de systématiser une prise de recul, chemin faisant, en favorisant :

- **l'interconnaissance** : par la rencontre systématique de tous les trinômes sélectionnés,
- **la réflexion** et l'analyse collective : par l'échange autour de thématiques et questionnements communs et transversaux à vos projets,
- les conditions de **coopération**

### Le cadre

- **7 bourses** maximum attribuables à 7 trinômes
- Montant de la bourse : **8 000 €TTC** par projet soutenu
- Bourse complémentaire de mise en accessibilité d'une œuvre : **3 000 €TTC maximum**<sup>1</sup>
- Non cumulable avec l'appel à Culture- Santé Medico Social, SensAction étant déjà soutenu par la DRAC et la Région Normandie
- Réalisation de son projet entre **décembre 22 à décembre 2023**



**IMPORTANT** : En candidatant vous vous engagez à être présent.es, en trinôme, sur **les temps de rencontres collectives** organisés par l'Odia Normandie (5 maximum dans l'année + 2 dates ultérieures au dispositif, en 2024)<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Voir modalité page 5

Par ailleurs des temps d'entretien individuel pourront compléter cet accompagnement et pourront donner lieu à des **propositions d'apports spécifiques** à votre projet : formations, conseil, soutien, en fonction de vos besoins, pouvant être pris en charge par le dispositif en complément du cadre financier.

## Bourse complémentaire optionnelle :

Œuvrer pour les droits culturels n'est pas soluble dans la question de l'accessibilité aux œuvres, néanmoins, l'accessibilité aux imaginaires des artistes demeure un droit fondamental. C'est la raison pour laquelle, de manière optionnelle à ce programme, vous pouvez solliciter une aide complémentaire, pour la mise en accessibilité d'une pièce au répertoire actif (ou presque créée) de l'équipe artistique. Cette aide peut être sollicitée uniquement pas les équipes des trinômes sélectionnés. Cette démarche et son process peuvent être partagés au sein du trinôme.

- **Enveloppe d'un plafond de 3000 €TTC**
- **Mise en accessibilité de votre choix** (LSF, Audio description, etc.)

## MODALITÉS

- La candidature se pose en **trinôme** (Équipes artistiques – structure de diffusion – Structure relevant du champ du handicap). D'autres partenaires peuvent, bien entendu, être associés au projet.
- La période couverte par le dispositif **est de décembre 22 à décembre 2023** (le calendrier de déroulement du projet sur cette temporalité est libre **et peut commencer à n'importe quel moment au cours de cette période**)
- Les projets sont libres de format(s) mais devront justifier d'une présence artistique in situ significative.
- Les structures culturelles et celles agissant dans le champ du handicap doivent pouvoir **valoriser leurs implications** budgétaires (en numéraire et/ou en apport en industrie) dans le projet
- Le portage financier du projet sera géré par la structure culturelle  
Le budget du projet est co-construit par les partenaires, les éventuels financements sont recherchés par toutes les parties prenantes.
- **Le trinôme doit participer aux temps collectifs et rendez-vous individuels** organisés par l'Odia Normandie.
- Vous serez invités à 2 journées régionales de partage d'expérience à destination des acteurs des secteurs culturels et du médico-social en 2024. La participation de votre trinôme sera requise.

## CALENDRIERS

### Calendrier prévisionnel du dispositif

- Clôture de l'appel : **1er octobre 2022**
- Examen des dossiers par la commission : **d'octobre à mi-novembre<sup>1</sup>**
- Les projets pré sectionnés feront l'objet d'un entretien de sélection qui se déroulera soit le **21 novembre matin** soit le **22 novembre après-midi**
- Publication des sélections : **7 décembre 2022**
- Lancement de l'accompagnement : **15 décembre 2022**

### Calendrier des rencontres collectives (en présentiel)

- Jeudi 15 décembre 2022 : rencontre de lancement du programme de 10h à 17h<sup>3</sup>
- Jeudi 26 janvier 2023 de 10h à 17h
- Jeudi 13 avril 2023 de 10h à 17h
- Jeudi 21 septembre 2023 de 10h à 17h
- Jeudi 14 décembre 2023 de 10h à 17h
- La bourse complémentaire de mise en accessibilité d'œuvre donnera lieu à une 5<sup>e</sup> journée dédiée aux questions pratiques d'interprétations.
- 2 journées régionales de partage

## Cet appel vous intéresse, vous souhaitez candidater ?

Veillez remplir le [dossier de candidature téléchargeable](#) et l'envoyer avant le **1er octobre 2022** à [ffauvel@odianormandie.fr](mailto:ffauvel@odianormandie.fr)

### J'ai des questions ?

2 dates de rendez-vous en visio vous sont proposées sous la forme de FAQ où vous pourrez nous poser vos questions :

- 13 septembre 2022 à 14h00
- 26 septembre 2022 à 10h00

Participation sur inscription : formulaire en ligne sur le site de l'Odia Normandie à la rentrée de septembre.

Vous pouvez également adresser un mail à [ffauvel@odianormandie.fr](mailto:ffauvel@odianormandie.fr)

<sup>3</sup> Horaires à affiner en cours d'année

## Le programme SensACTion encourage l'accessibilité des gestes artistiques et des spectacles en direction des personnes en situation de handicap en Normandie

L'Odia Normandie a à cœur de développer la place du spectacle vivant dans la vie des personnes.

Pour cela, l'office régional contribue à permettre aux professionnel.les du spectacle vivant d'entrer plus aisément en relation avec d'autres pans du tissu social en appréhendant les enjeux qui les traversent.

SensACTion est une traduction de cette démarche.

La loi du 11 février 2005 pose le principe selon lequel « *toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté* ».

Elle vise ainsi l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap qui concerne entre autres, mais pleinement, l'accès à la culture et la jouissance de leurs droits culturels.

Sur le terrain du spectacle vivant, son application littérale n'est pas chose aisée. C'est la raison pour laquelle l'Office a imaginé le programme SensACTion, mis en oeuvre depuis décembre 2020.

Ce programme s'inscrit dans une perspective de soutien des acteurs.trices culturel.les qui souhaitent œuvrer pour une société plus inclusive et favoriser le plein exercice des droits culturels<sup>4</sup> des personnes en situation de handicap.

### **SensACTion est un programme qui a pour objectif de favoriser l'accessibilité des spectacles aux personnes en situation de handicap.**

Il s'adresse à l'ensemble des personnels des lieux de diffusion, des services culturels et des équipes artistiques<sup>5</sup> de Normandie en leur proposant :

- **Des formations** et de la ressource
- **Des solutions techniques** d'accessibilité aux spectacles mise à disposition des diffuseurs.
- **Des rencontres intersectorielles** (champs spectacle vivant et du handicap) **qui ont pour objectifs** de créer des espaces d'interconnaissance et de dialogue, d'apporter des connaissances et des outils concrets pour travailler auprès de personnes en situation de handicap, et d'inspirer des initiatives

---

<sup>4</sup> Les droits culturels se déclinent en 8 droits principaux (choisir son identité culturelle ; connaître et voir respecter sa propre culture et d'autres cultures ; accéder aux patrimoines ; se référer à une ou plusieurs communautés culturelles ; participer à la vie culturelle, s'éduquer, se former dans le respect des identités culturelles ; participer à une information adéquate ; participer au développement de coopérations culturelles).

**Déclaration des actrices culturelles et des acteurs culturels de Normandie :** <https://bit.ly/droitsculturelsnormandie>

<sup>5</sup> Ses domaines d'intervention sont ceux de l'Odia Normandie, à savoir, la danse, le théâtre et toutes les formes qui s'y apparentent (marionnettes, arts de la rue, cirque, conte, formes pluridisciplinaires...), ainsi que la musique ancienne, classique et contemporaine.